

**Aides financières visant à conserver le patrimoine culturel mobile dans d'autres États parties  
conformément à la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels  
(RS 444.1, LTBC)**

**Projets soutenus en 2022**

N°	Requérant(e) Lieu du projet	Projet	Priorité	Montant
1	Institut für Evolutionäre Medizin Universität de Zurich  <i>Suisse / Égypte</i>	Le projet prévoit la création à Saqqarah (Égypte) d'un centre helvético-égyptien dédié à l'étude des momies égyptiennes et à la formation aux techniques d'investigation de ces vestiges millénaires. L'objectif est d'institutionnaliser le travail sur les momies détenues par les musées ou stockées dans différents locaux, et sur celles exhumées de sépultures dans des conditions précaires.	Accord bilatéral avec l'Égypte au sens de l'art. 7 LTBC.  Conditions cadres à long terme pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobile.  Collaboration avec une institution ayant son siège en Suisse.	CHF 95 000
2	Museo archeologico nazionale di Firenze  <i>Italie</i>	L'objet du projet est la restauration d'une urne funéraire polychrome étrusque du Bottarone et du trousseau princier mis au jour dans la nécropole de Sperandio (Pérouse, Ombrie), la création d'un atelier de restauration spécifique venant accroître le potentiel du musée. Une fois restaurés, les biens culturels seront présentés dans une nouvelle galerie du Musée archéologique national de Florence.	Accord bilatéral avec l'Italie au sens de l'art. 7 LTBC.  Conditions cadres à long terme pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobile.	CHF 98 550

3	<p>Department of Antiquities</p> <p><i>Chypre</i></p>	<p>Le projet porte sur la création d'une base de données visant à faciliter la lutte contre le pillage et le trafic de biens culturels, et à améliorer la coopération internationale avec les autorités compétentes. Cette base de données doit permettre de recenser, gérer, numériser et consolider au sein d'un système unique les données disponibles sur l'exportation/l'importation de biens culturels, les biens culturels perdus, volés et rapatriés, les pièces appartenant à des collections privées, ainsi que les vestiges découverts grâce à des détecteurs de métaux et les prêts d'antiquités.</p>	<p>Accord bilatéral avec Chypre au sens de l'art. 7 LTBC.</p> <p>Conditions cadres à long terme pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobile.</p>	<p>CHF 100 000</p>
4	<p>Universidad Nacional Mayor de San Marcos UNMSM</p> <p><i>Pérou</i></p>	<p>Le projet vise à financer l'acquisition, à des fins de formation, d'équipements de laboratoire pour le service de conservation et de restauration de l'UNMSM. Ce laboratoire permettra à tous les acteurs de la communauté scientifique (enseignants, étudiants, doctorants, etc.) de mener à bien leurs travaux.</p>	<p>Accord bilatéral avec le Pérou au sens de l'art. 7 LTBC.</p> <p>Conditions cadres à long terme pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobile.</p>	<p>CHF 45 016</p>
5	<p>Instituto Nacional de Antropología e Historia</p> <p><i>Mexique</i></p>	<p>Le projet prévoit la restauration de douze peintures baroques de l'église adventiste Santo Tomás de Guerrero, dans l'État du Chihuahua. L'objectif est également, par l'implication de la population locale, de la sensibiliser à la valeur de ces biens et de stimuler son engagement en faveur du patrimoine culturel.</p>	<p>Accord bilatéral avec le Mexique au sens de l'art. 7 LTBC.</p> <p>Conditions cadres à long terme pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobile.</p>	<p>CHF 15 000</p>